

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

21 janvier 2020 – 9 h 30

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

- Enseignants collège A : MARIE BASSANO, NATHALIE JACQUINOT, CELINE MANGEMATIN, MATHIEU CARPENTIER, MARC NICOD
- Enseignants collège B : EUGENIE FABRIES-LECEA, DIDIER GUIGNARD, ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO , YASMINE BOUAICHE
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, ALEXANDRE CHARPY,
- Personnalités extérieures : FRANÇOIS FAUGERE

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - AURORE GAILLET à MARIE BASSANO
 - DIDIER KRAJESKI à MARIE BASSANO
 - à partir de 11H MARIE BASSANO à MARC NICOD
 - Jusqu' à 11 H MARC NICOD à CELINE MANGEMATIN
- Enseignants collège B : QUENTIN GUIGUET-SCHIELE à ALEXANDRE CHARPY, SOLANGE MIRABAIL à ANNE-LAURE THOMAS-RAYNAUD, NATHALIE CASAMATTA à EUGENIE FABRIES-LECEA
- BIATSS : CECILE FROSSARD à STEPHANIE PORCARIO
- Personnalités extérieures :
 - PIERRE-MARIE HANQUIEZ à NATHALIE JACQUINOT
 - JEAN CATHALA A CELINE MANGEMATIN

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, PIERRE EGEA, HELENE HOEPFFNER,
- Enseignants collège B : NESSAN AKEMAKOU NJINGA, OLIVIER BLIN, SEVERIN JEAN, PIERRE JUSTON,
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, ISABELLE CARTHE MAZERES, JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE, CHRISTIAN BASTIDE

INVITES :

- HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- ELSA FABRE, CHEF DU SERVICE DES FORMATIONS PROFESSIONNALISEES
- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- VERONIQUE IMBERT, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- JENNIFER WOOLFARTH, SCD

Il est procédé à la lecture des procurations. Le quorum étant atteint, le conseil débute à 9 H 30.

1. Informations générales

En préambule, Monsieur le doyen renouvelle ses vœux de bonne année pour 2020. Il accueille le bâtonnier François Faugère, qui succède au bâtonnier Desarnauts à la présidence de l'école des avocats de Toulouse, le félicite et lui souhaite la bienvenue au conseil. Il accueille également Didier Guignard qui rejoint le conseil en raison du départ de Caroline Bouix en délégation en Nouvelle-Calédonie. Le doyen souligne son expérience au sein de notre université et notamment à la direction de la FOAD.

- **Actualités**

Des élections auront lieu le 4 février prochain pour renouveler les collèges usagers.

La Journée Portes Ouvertes aura lieu le 1^{er} février prochain et sera couplée cette année avec la présentation des Masters, qui avaient lieu auparavant en semaine. Les responsables de Master ont donc été invités à être présents à cette journée afin de répondre aux questions concernant leur formation. Un quart des responsables de master ont répondu présents à ce jour. Un appel sera renouvelé.

La journée « rendez-vous pro du droit » s'est déroulée le 16 janvier dernier, les étudiants sont venus nombreux. Le doyen remercie les enseignants d'avoir accepté de banaliser les cours pour cette journée.

Une rencontre avec le cabinet Blue Bird s'est tenue, en présence des assesseurs. Ce cabinet a pour mission d'actualiser le Schéma Directeur Immobilier d'UT1. Cette étude vise à réinterroger le projet de l'établissement dans une perspective à 10 ans.

Par ailleurs, le rectorat a demandé la mise en place d'une mineure droit pour les étudiants en santé, en plus de la mineure santé en droit. En liaison avec la FOAD et le Professeur Isabelle Poirot-Mazères, une réflexion sur les contenus, ainsi qu'un chiffrage sont en cours.

- **Présentation de la réorganisation des services scolarités**

Mme Nathalie DELANGHE, directrice des études et de la scolarité, présente la réorganisation qui s'inscrit dans la logique de la réforme Master. Plusieurs réunions se sont tenues depuis avril 2019 entre les différentes personnes concernées, ainsi que des points d'étape avec la direction générale des services, la présidence et le doyen. L'objectif est de réorganiser ces services afin de mettre en

cohérence, y compris « géographique » et d'harmoniser leur fonctionnement. Il y aura un pôle licence et un pôle master. La réorganisation sera présentée en comité technique en février et le déménagement est prévu en février.

Le pôle master sera dirigé par Elsa Fabre, secondée par deux adjoints. Mme Fabre indique que dès fin février, le pôle master sera localisé au 1^{er} étage. Le pôle sera organisé par logique de mention. Les gestionnaires de M 1 conservent pour 2019-2020 leur portefeuille. Les gestionnaires de M 2 suivront dès mars des formations et prendront en charge leur nouveau « portefeuille » en septembre. L'équipe de gestionnaires master sera renforcée par deux personnes.

Le pôle licence sera dirigé par Stéphanie Porcario. Un adjoint à Mme Porcario est en cours de recrutement. Mme Porcario souligne que le pôle s'étoffe avec l'arrivée de la licence professionnelle. Il n'est pas prévu de réel déménagement, simplement des aménagements de bureaux au rez-de-chaussée.

Le doyen souhaite souligner qu'un travail approfondi a été fait en amont de ces changements et exprime sa conviction que cette réorganisation se déroulera du mieux possible.

- **Calendrier des opérations en cours**

Il existe un certain nombre de contraintes de calendrier en raison du calendrier de l'accréditation, de la réforme master, du renouvellement des conseils centraux. Le pôle Master doit effectuer un gros travail sur les arrêtés, qui devront être validés par la dernière CFVU possible, c'est-à-dire celle du 17 mars.

Un retour est attendu par le HCERES au plus tard le 28 février pour la version 1 de l'accréditation. Cette première version doit être vue par le conseil de faculté afin qu'il puisse donner son avis.

Il est donc proposé de maintenir le conseil de faculté du 11 février, et d'ajouter une réunion supplémentaire du conseil le 25 février qui concernera plus particulièrement l'accréditation et les arrêtés Master.

Le point est adopté à l'unanimité

11. Convention avec la Cour d'Appel de Toulouse

Le professeur Céline MANGEMATIN présente cette convention avec la Cour d'Appel de Toulouse dont l'objet est de mettre en œuvre un observatoire sur les violences conjugales. Le ministère de la justice a mobilisé les cours d'appel pour examiner comment les violences conjugales sont traitées sur l'ensemble du territoire d'un point de vue pénal. La finalité est d'aboutir à la production d'une circulaire.

La contribution de l'université sera de proposer des stagiaires étudiants issus des Master pénalistes, sélectionnés conjointement par l'université et la cour d'appel sur un processus en plusieurs étapes.

Cet observatoire est mis en place pour une année. Les stagiaires sont en cours de recrutement. Le professeur Bertrand de Lamy a souhaité que le conseil de faculté se prononce sur cette convention.

Le point est adopté à l'unanimité

2. Adoption du compte-rendu du conseil de faculté du 17 décembre 2019

Aucune demande de modification n'étant faite, M. le doyen soumet le Compte rendu au vote. **Le point est adopté à l'unanimité.**

4. Projet de MCCs pour la deuxième année licence en droit pour 2020-2021

Stéphanie Porcaro indique que les arrêtés ne subissent pas de changements fondamentaux en dehors de la notion de « blocs de connaissances ». Ces modifications sont induites par la réforme consécutive au nouvel arrêté licence. Pour l'année universitaire 2020-2021, sont examinés :

- Le niveau 2 de la licence Droit parcours Toulouse
- Le niveau 2 de la licence Droit Parcours Montauban
- Le niveau 2 de la licence Droit parcours Double diplômant en Droit et gestion
- Le niveau 2 de la licence Droit parcours Droit français et droit anglo-saxon
- Le niveau 2 de la licence Droit et Monde hispanique
- Le niveau 2 de la licence Droit Parcours Doubles diplômes internationaux

Marie DELORD rappelle la demande de l'Ecole Européenne de Droit d'intégrer des cours de Langue Vivante 2 dans le parcours Doubles diplômes internationaux.

Le doyen précise que cette demande est à l'étude pour l'accréditation 2021-2025, ainsi que son impact financier.

Les 6 arrêtés d'examens de niveau 2 de licence en droit sont adoptés à l'unanimité.

12. Questions diverses : modalités de redoublement, rattrapages et compensations en master

Le doyen informe les membres du conseil des points discutés lors d'une réunion qui s'est tenue le 20 janvier 2020 avec la grande majorité des directeurs de mention de Master. Il en est ressorti que les responsables de Master sont d'accord sur les points suivants :

- Pas de redoublement en Master 1, ni en Master 2
- Pas de rattrapage en Master 1, ni en Master 2
- Introduction de la compensation dans les deux niveaux d'études : une compensation serait possible entre les 2 semestres de M1 et entre les 2 semestres de M2

Compte tenu des résultats de cette concertation des directeurs de mentions de master, le doyen souhaite mettre ce point au vote.

Le point est adopté à l'unanimité moins une voix (abstention).

3. Modification de l'équipe des assesseurs

L'équipe des assesseurs ne comptant plus de maître de conférences, le doyen souhaite compléter l'équipe d'assesseurs par deux maîtres de conférences : Mme Eugénie Fabries-Lecea et Mme Anne-Laure Thomat-Raynaud. M. le doyen souhaite également que soit, conformément aux statuts désigné un 1^{er} assesseur: Il propose le professeur Marc Nicod comme 1^{er} assesseur.

Le vote a lieu à bulletins secrets. **Le point est adopté à l'unanimité (21 voix).**

5. Présentation du questionnaire relatif aux compétences informationnelles

Mme Jennifer Woolfarth présente le questionnaire relatif aux compétences informationnelles. Un groupe de travail a été créé au sein de la Faculté de Droit et Science Politique composé de Monsieur le Doyen, d'enseignants et de personnels des bibliothèques pour mettre en place un nouveau parcours de formation documentaire (projet FLEXI-CI lauréat AMI 2019).

Ce parcours veut répondre aux besoins des enseignants disciplinaires, pour une meilleure intégration des compétences informationnelles dans les enseignements de Licence. La démarche renforcera la formation méthodologique des étudiants de licence.

Pour ce faire et recueillir les attentes des enseignants-chercheurs vis-à-vis des étudiants, le groupe de travail propose de participer à une enquête via un questionnaire.

Le contenu du questionnaire et la diffusion du questionnaire aux enseignants-chercheurs sont adoptés à l'unanimité.

6. École Européenne de Droit

- **Renouvellement de la convention de double diplôme avec l'Institut de droit de Jersey**

Le renouvellement prend en compte une durée de 3 ans au lieu de 4, ainsi qu'une mise à jour des enseignements (le droit de l'union européenne est supprimé et remplacé par le droit des sociétés. **Le point est adopté à l'unanimité.**

- **Subvention étudiants association TESLA (association des étudiants de l'Ecole -- budget ESL) d'un montant de 900 €**

Il s'agit de financer la venue d'un conférencier sur l'arbitrage international en janvier dernier.

Le point est adopté à l'unanimité.

- **Tarifs du Diplôme d'Université DESAPS**

En raison de la baisse du nombre d'étudiants d'une part et de la fin du financement de la chaire Jean Monnet d'autre part, les tarifs de ce DU passent de 650 € à 800 €.

Le point est adopté à l'unanimité.

- **MCCs du DU DESAPS et DEDUE pour 2020-2021**

Inchangées pour le DESAPS, légère modification de la répartition horaire pour le DEDUE

Les deux arrêtés d'examen point sont adoptés à l'unanimité.

- **Ajout de « Toulouse » au nom de l'Ecole sur les supports de communication : European School of Law Toulouse / Ecole européenne de droit Toulouse**

Ce point a été validé par le COS de l'école. **Le point est adopté à l'unanimité.**

- **Projet de MCCs pour la licence 3 doubles diplômes internationaux**
Ces modalités de contrôle de connaissances n'existaient pas jusqu'à aujourd'hui. Elles prévoient le cas des étudiants présents et de ceux en mobilité.

Le point est adopté à l'unanimité.

7. Présentation du DU MBA Commande publique (Pr. Kalfleche)

Le professeur Gregory Kalfleche rappelle l'importance de la commande publique qui représente 300 milliards par an dans le budget de l'Etat. L'idée est que les étudiants acquièrent ce DU à la fin de leur M2 de droit public, pour obtenir ainsi un double diplôme. Le tarif en formation continue est de 2 800 €.

Le point est adopté à l'unanimité.

14. Demandes de subventions

- **Concours National de la Plaidoirie en Propriété Intellectuelle (CN2PI).**

L'équipe toulousaine ayant remporté le concours l'année dernière, il lui revient d'organiser cette année l'événement. Le concours se tiendra du 1^{er} au 3 avril 2020, pour un budget total de 20.000 €. **Subvention accordée : 3.000 €**

- **Colloque organisé par le CDA : « le travailleur transfrontalier » :**

Mme Fabries-Lecea demande la somme de 200 € afin de couvrir les frais de déjeuner des intervenants extérieurs. **Subvention accordée : 200 €**

- **Colloque organisé par l'IDP « réforme de la justice » - Sébastien Pellé**

Subvention accordée : 500 €

- **Transfert enveloppe M2 droit public général vers l'association**

Messieurs KALFLECHE et SAUNIER, responsables pédagogiques du Master 2 souhaitent transférer 2 500 € depuis le compte du M2 vers celui de l'association de défense du master 2.

Subvention accordée : 2 500 €

9. Présentation des maquettes de l'Institut Catholique de Lille en vue de la prochaine accréditation et la rentrée 2020-2021

Le doyen rappelle que notre université est en convention avec les instituts catholiques de Toulouse et de Lille. Il exprime sa volonté de voir une harmonisation des règles entre nos établissements. Les effectifs de l'Institut Catholique de Lille s'élèvent à 2 085 étudiants en droit. Il y a dans l'offre de formation quelques modifications techniques ainsi qu'une création : un master en droit de l'enfance et de la famille (projet avalisé par Mme Solange Mirabail).

Par ailleurs, Mme Fabries-Lecea transmet une demande de ses collègues enseignants travaillistes quant au contenu de la mention droit social délivrée par l'Institut Catholique.

Thomas Martin di Michele note que l'Institut Catholique délivrant des diplômes nationaux, les tarifs devraient se rapprocher de ceux pratiqués par les établissements publics. Le doyen rappelle qu'il s'agit d'établissements privés dont la situation financière est tout à fait différente de la nôtre.

Les maquettes de l'ICL sont adoptées à l'unanimité.

16. Procédure financière

Le doyen donne la parole à Hélène Citerici, responsable administrative et financière de la faculté, qui indique que la note financière sera envoyée aux responsables de Master 2. Cette note reprend les règles financières, notamment en matière de missions et Mme Citerici rappelle que, pour le bon fonctionnement de tous les services impliqués, les règles en la matière doivent être strictement respectées.

Elle rappelle le principe de solidarité, la faculté prélève un impôt sur les rentrées de Formation continue et de taxe. Cet impôt sert à alimenter les universités d'été, les dépenses communes de formations. Les formations dont l'enveloppe de ressources propres n'atteint pas 1 000 euros se voient au titre de la solidarité, leur budget complété à 1 000€ (pris également sur l'impôt).

Elle rappelle que lors de la demande d'autorisation de reprographie il ne faut absolument pas communiquer le sujet d'examen.

Le point est adopté à l'unanimité.

17. Questions diverses

M. le doyen évoque un certain nombre de problèmes soulevés par les doctorants et donne la parole à Alexandre Charpy, en tant que représentant des doctorants de la faculté. Celui-ci évoque plusieurs questions : les préoccupations liées aux dernières évolutions de statut des CDU, la formation dispensée aux doctorants.

Monsieur le Doyen rappelle que le prochain conseil aura lieu le 11 février à 14 h 30 en salle Gabriel Marty suivi d'un conseil exceptionnel le 25 Février. Il remercie les membres du conseil pour leur précieux concours au bon fonctionnement de notre université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.